

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

- 8 OCT. 2018

ID : 056-215601626-20181002-DB20181019-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
2 octobre 2018

RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DESAFFECTATION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO ; Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

Présents : 29
Pouvoirs : 04

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°19

RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DESAFFECTATION

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Dans le plan de composition du lotissement communal de Saint Déron, il était prévu une bande de terrain restant communal le long des lots.

Le propriétaire de la parcelle DB 192 a demandé à acquérir cette bande de terrain d'une largeur d'environ 1.50 m sur 28 m devant sa propriété.

Le pourcentage d'espace vert du lotissement de Saint Déron (19,22%) étant supérieur à la norme réglementaire (10%), la vente d'une partie de cet espace telle que proposée est possible.

Le terrain est classé en zone UB au PLU.

Cette parcelle DB 194 fait partie du domaine public communal. Le terrain a été aménagé en voirie et bande d'espace vert. Préalablement à toute cession, il est nécessaire de déclasser du domaine public les parties qui seront cédées. Ces espaces ne constituant pas des voies de circulation au titre de la voirie routière seront déclassés sans enquête publique.

Le déclassement ne sera cependant prononcé qu'après désaffectation matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 20 septembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la bande d'espace vert du lotissement communal de Saint Déron cadastré DB 194p appartient à la commune et est affectée à l'usage direct du public ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public ; que celui-ci ne peut être prononcé qu'après désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ENGAGE** la procédure de désaffectation des espaces désignés au plan graphique joint à la présente délibération. La désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera réalisée à l'initiative du Maire dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

- 8 OCT. 2018

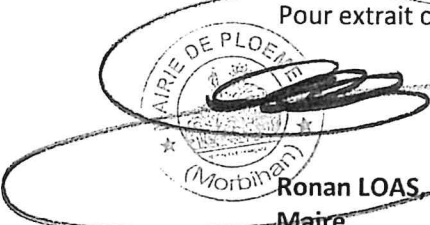
ID : 056-215601626-20181002-DB20181019-DE

- **DONNE tous pouvoirs** au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires, les mesures matérielles de désaffectation et de constat de son effectivité.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS
Maire



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
Reçu en préfecture le 08/10/2018
Affiché le - 8 OCT. 2018
ID : 056-215601626-20181002-D020181019-DE

Echelle: 1/500

Périmètre du
Lotissement (7487m²)

38m²

47m²

193m²



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Rue De Lattre De Tassigny

Propositions de cessions